

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 juin 2015

**Présents**

> Membres fondateurs

- CNRS : Patrick MOUNAUD (représentant Alain FUCHS)
- École des Ponts ParisTech : Gilles ROBIN
- ENVA : Philippe VINCENT (représentant Marc GOGNY)
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- INSERM : Marie-Pascale MARTEL (représentant Yves LEVY)
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Frédéric MORET), Damien LAMBERTON
- UPEC : Luc HITTINGER (avec procuration de Christian CUESTA), Lucie GOURNAY

> Personnalités qualifiées

- UPE : Bernard DIZAMBOURG, président
- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président

> Membres associés administrateurs

- CSTB : Hervé CHARRUE (représentant Etienne CREPON)
- ENSA VT : Amina SELLALI
- IGN : Denis PRIOU (représentant Daniel BURSAUX)

> Personnel enseignant-chercheur : Isabelle COLL

> Doctorant : Johann NICOD

> Personnel d'UPE : Auziria MENDES

> Invités permanents

- ANSES : Gérard LASFARGUES (représentant Marc MORTUREUX)
- AP-HP : Ali FEHRI (représentant Martin HIRSCH)
- INA : Laurence LECOEUR (représentant Laurent VALLET)
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP Paris : Florence DARMON
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN
- LRMH : Stéphanie CELLE
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- MEDDE : Patrice BUÉSO
- UPE : Nelly TOCKO

> Invités

- UPE : Philippe AVRIL, directeur des services
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

**Absents/excusés**

- Collectivités territoriales : Jean- Paul HUCHON, Conseil régional d'Ile-de-France
- CHIC : Stéphane BARDOUX
- EFS : François TOUJAS
- ENSA PB : François BROUAT
- ENSA PM : Nasrine SERAJI
- Doctorant : Bertrand WODOCIAG
- Personnels enseignants-chercheurs : Geneviève MARIGNAC, Christian SOIZE

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 16 mars 2015 (décision)**

Le compte-rendu du conseil d'administration du 16 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Point budgétaire : refacturation des cartes perdues (décision)**

Le montant du coût de remplacement de la carte multi-services d'UPE est fixé à l'unanimité à 8 euros.

### **3. Association à UPE de quatre établissements et conventions d'association (décision)**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'association de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), de l'École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP Paris) et de l'Institut technologique Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement (FCBA) ainsi que les conventions d'association de chacun de ces établissements à UPE.

### **4. Montant du prix de thèse (décision)**

Le montant du prix de thèse d'UPE est à l'unanimité fixé à 1 000 euros en 2015.

### **5. Montant du prix « tous connectés » (décision)**

Les montants du prix du jury « projet prometteur » et du prix « coup de cœur du public » de la manifestation « Tous connectés » sont à l'unanimité fixés à respectivement 500 euros et 300 euros.

### **6. Candidature I-SITE et contrat quinquennal de site (information)**


L'audition du projet I-SITE d'UPE « FUTURE », déposé en réponse à l'appel à projets IDEX /I-SITE du deuxième programme d'Investissements d'Avenir (PIA2), devant le jury de présélection le 20 avril dernier ainsi que la synthèse d'évaluation du projet font l'objet d'une information. L'organisation de la rédaction du dossier de sélection à déposer le 15 octobre est précisée.

Le contenu du contrat de site pluriannuel d'UPE 2015-2019 à mettre en place conformément à la loi du 22 juillet 2013 est présenté. Son élaboration a fait l'objet de nombreux échanges impliquant établissements membres, établissements associés et ministères de tutelle.

### **7. Question diverse (information)**

L'approbation du contrat de site pluriannuel d'UPE par le conseil fera l'objet d'une séance exceptionnelle fixée au 6 juillet 2015.

Le 15 juin 2015

Le Président  
  
Bernard Dizambourg